

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRÊTÉ
du 30 décembre 2024

Le Président de Limoges Métropole

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 551-1 et L. 551-10 ;
 Vu la délibération n°13 du 17 juin 2024 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président ;
 Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;
 Considérant que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice de la prévention et de la gestion des déchets au sein de Limoges Métropole ;
 Considérant que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services Responsable du Pôle prévention et environnement ;

N° 25891

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions du chapitre 1, 123-14 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Audrey HUSSON, Directrice de la prévention et de la gestion des déchets, au sein de Pôle prévention et environnement pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'attribution des marchés publics de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets ;
- Tout acte de commande, y compris sous le sigleat KIMOCES, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de commande de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets ;
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets ;
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de réception, attestation de travail) d'un prestataire relevant de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets ;
- Conventions de prêt de brique à domicile aux particuliers ;
- Conventions de triage de branchages à domicile ;
- Conventions relatives aux aides financières accordées aux usagers pour la réduction des déchets ;
- Contrats de réponse aux demandes de visite et conventions de visite (centre de recyclage centralisé déchets) ;
- Déclarations d'intention de commencement de travaux et déclarations de projet de travaux relevant de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets ;
- Bénéficiaires de traitement de données personnelles à la Direction de la prévention et de la gestion des déchets ;
- Plans d'urgence des déchets dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets ;
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de la prévention et de la gestion des déchets n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Audrey HUSSON, Directrice de la prévention et de la gestion des déchets et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024



25891.pdf
(.pdf, 158,1 Ko)



TÉLÉCHARGER